

La vérité, rien que la vérité mais *toute* la vérité sur les Murs à pêches,

après les polémiques alimentées par Razzi Hammadi.

Vous avez pu le constater à maintes reprises, sur différents sujets, durant ces cinq dernières années, le député Razzy Hammadi a régulièrement pris de grandes libertés avec la vérité !

En campagne électorale depuis quelques mois, son agitation du moment porte sur la défense des Murs à pêches, ce patrimoine précieux de la ville de Montreuil, réserve de biodiversité au cœur de la métropole du Grand Paris. Il use encore de la même méthode : travestir la réalité, dissimuler l'essentiel des arguments du débat.

Peut-être est-ce parce qu'il ne connaît pas ce dossier et qu'il a quelques difficultés à défendre la position qui a été la sienne **lorsqu'il a voté la loi NOTRe à l'Assemblée nationale ? Cette loi prive désormais les communes de leurs compétences** en matière d'aménagement et d'urbanisme, qui ont été transférées aux Territoires et à la Métropole du Grand Paris, livrant ainsi à la spéculation immobilière des pans entiers de nos villes, sans aucune maîtrise par les élus locaux.

Ou peut-être est-ce parce qu'il **hésite à assumer les mauvais coups qu'il a portés à nos droits** en votant et en soutenant les mesures réactionnaires du gouvernement Hollande-Valls : la déchéance de nationalité, la loi Travail, etc.

Pour un bon éclairage de tous, il est à présent nécessaire de rétablir la vérité sur les Murs à pêches. **Voici les faits point par point :**

- M. Hammadi a écrit au préfet de la Seine-Saint-Denis à deux reprises pour protester contre l'inscription du site de l'usine EIF et de ses abords dans l'appel à projets « Inventons la Métropole ». Il a adressé copie de ces courriers à l'ancienne ministre Ségolène Royal, au préfet de la région Ile-de-France et au président de la métropole du Grand Paris. A présent, il s'en remet à une vigilance du ministre Nicolas Hulot afin qu'il prenne position pour la défense et la préservation du site. A ce jour, ces lettres sont restées sans autre réponse que des accusés de réception.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis s'est récemment adressé au maire de Montreuil pour préciser que le site repéré pour cet appel à projets comportait deux parcelles classées au titre des « sites et du paysage ». Y a-t-il un lien de cause à effet ? J'en doute.

Quoi qu'il en soit, cette particularité du site a bien été prise en compte par la Ville dès le dépôt de la candidature et, pour bien clarifier les choses, une rencontre a été organisée entre les trois groupements concourant à l'appel à projets et l'architecte des Bâtiments de France accompagnée de l'inspectrice des sites.

Quelles réalités recouvrent exactement les allégations de M. Hammadi, lorsqu'il insinue que l'action de la majorité municipale dans les Murs à pêches est de nature à compromettre la préservation du site ?

- Dans son courrier au préfet en date du 7 février 2017, il indique que l'aménagement prévu dans le cadre de l'appel à projets: « Inventons la Métropole » « remettrait en cause la sanctuarisation de ce site exceptionnel et patrimoniallement classé » et, plus loin, qu'une partie des deux hectares du site serait « dédiée à de la promotion immobilière ».

Tout cela n'est que mensonges ! Au contraire, la ville de Montreuil, son maire et les élus de la majorité développent, avec les représentants des habitants et des associations implantées sur le site, différentes actions pour valoriser le site des Murs à pêches et les préserver de la dégradation. Ils agissent pour y favoriser de nouveaux usages, tout en assurant leur ouverture au plus grand nombre.

Le projet inscrit dans « Inventons la métropole » participe pleinement de cette démarche.

.../... Ainsi que l'ont signifié les présidents d'Est Ensemble et du Département, **tous deux membres du Parti socialiste, comme Razzy Hammadi**, et le vice-président EELV de la Métropole : **l'avenir des Murs à pêches se construit par l'action commune de toutes les collectivités parties prenantes**. C'est d'autant plus vrai que les ressources de la Ville sont insuffisantes au regard des actions à mener pour sauvegarder le site et en assurer le rayonnement.

- L'usine EIF, patrimoine historique du passé industriel de Montreuil, propriété de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, devait être mise en vente en 2018. En inscrivant ce site dans l'appel à projet de la Métropole, **la Ville a fait le choix d'imposer aux opérateurs une réhabilitation de l'usine et de réaliser un projet concerté** avec tous les acteurs pour respecter l'histoire du site des Murs à pêches.

En élargissant le périmètre d'intervention à d'autres parcelles de part et d'autre de l'usine, les collectivités partenaires de l'appel à projet ont considéré qu'il existait là une possibilité de créer une porte d'entrée du site des Murs à pêches. **Cela consolide à la fois la vocation de l'usine, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, et permet de développer des activités agricoles et culturelles en résonance avec l'ensemble du site.**

Nous sommes donc bien loin d'un concours d'architectes ou de promoteurs immobiliers qui proposeraient un aménagement du site guidé par leurs propres intérêts spéculatifs ! Au contraire c'est un effort sans précédent pour intégrer ce site industriel dans le périmètre des Murs à pêches, avec des projets visant à valoriser et à développer leur vocation patrimoniale.

- Par ailleurs, quand M. Hammadi écrit, dans son courrier du 27 mars, qu'« aucune délibération n'a été votée, que ce soit au niveau de l'établissement public territorial Est Ensemble ou de la municipalité », **il déforme à nouveau la vérité**. Car, si les modalités du concours « Inventons la Métropole » ne rendent pas obligatoire les délibérations des instances territoriales et municipales, ce projet a bien été présenté et **adopté par les membres des bureaux exécutifs du Territoire et de la Ville, tous deux composés d'élus, y compris appartenant à sa sensibilité politique !**

- Enfin, lorsqu'il indique que la Ville fait l'impasse sur la concertation avec les habitants et les associations, il commet à nouveau une erreur. Car, compte tenu de la complexité de ce projet, et à la demande expresse de la municipalité, la Métropole a fait évoluer les modalités du concours pour permettre une meilleure association des acteurs locaux. C'est ainsi que le choix du lauréat retenu pour l'aménagement du site sera, outre la qualité du projet et sa conformité avec les orientations données par la Ville, **établi en fonction de la démarche de co-élaboration proposée avec les utilisateurs du site, les associations et les habitants.**

- Les dernières gesticulations de Razzy Hammadi sur les Murs à pêches témoignent de sa mauvaise foi ou de son manque de connaissance, mais, il semble également qu'il ait la mémoire courte ! Candidat malchanceux aux élections municipales, il proclamait dans son programme : « Nous n'excluons pas que des aménagements puissent être proposés, de préférence en bordure du site, et uniquement pour des équipements servant à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine. »

Je souhaite très solennellement inviter M. Hammadi à venir participer aux nombreuses réunions de concertation pour prendre connaissance de la réalité de ce projet innovant, écoresponsable qu'il ne connaît que par ouï-dire. Les élu-e-s Front de gauche, socialistes et EELV qui travaillent ensemble autour de l'objectif enthousiasmant de donner aux Murs à pêches le rayonnement qu'ils méritent seraient également disponibles pour lui apporter les informations supplémentaires qu'il souhaiterait obtenir. Cela permettrait d'éviter des controverses stériles qui n'aident pas à avancer sereinement dans la réalisation de ce travail utile et d'intérêt général.

Jean-Charles Nègre

Conseiller délégué à l'avenir des Murs à pêches
Vice-président d'Est Ensemble à l'aménagement durable
Conseiller métropolitain

